

Règlement du tirage au sort de l'Enquête sur les usages de MoodleAIR

La plateforme MoodleAIR a initialement été déployée dans le cadre du projet Aide à l'Intégration et à la Réussite portée par le Pôle d'Appui à la Réussite dans le cadre de l'appel à projet Appel à Manifestation d'Intérêt Transformation Pédagogique et Numérique 2017.

La plateforme doit répondre aux besoins suivants :

- agréger au sein d'un seul outil numérique des ressources pour soutenir le développement des compétences transversales des étudiants ;
- préparer les futurs étudiants à l'entrée à l'université en leur permettant d'avoir des repères pour mieux comprendre l'environnement universitaire.

Pour cela, la plateforme intègre des modules en auto-formation et est ouverte aux utilisateurs Unistra ainsi qu'aux utilisateurs externes (connexion via le système d'authentification de l'Université, via un formulaire de création de compte ou via un protocole LTI). La plateforme suit les mises à jour de l'outil et est actuellement en version 4.5.8+.

L'enquête « Aidez-nous à améliorer MoodleAIR » lancée en Juin 2026 auprès des utilisateurs inscrits dans la plateforme MoodleAIR (étudiants de l'Unistra et hors Unistra, personnel de l'Unistra et hors Unistra ou tout autre utilisateur inscrit dans la plateforme) doit permettre de mieux comprendre les besoins et les difficultés rencontrées par les utilisateurs de la plateforme.

Les participants à l'enquête pourront s'ils le souhaitent (voir les modalités ci-dessous) participer à un tirage au sort pour remporter un des trois prix suivant :

- Un lot de 13 livrets thématiques sur la méthodologie de travail universitaire
- Un pull Unistra
- Trois lots d'un chèque lire

5 participants seront tirés au sort pour l'attribution de l'un de ces prix.

Article 1 : Présentation

L'Institut de Développement et d'Innovation Pédagogiques (Idip) de l'Université de Strasbourg lance une enquête du 01/06/2026 au 02/07/2026 auprès des utilisateurs de la plateforme MoodleAIR. Cette enquête réalisée par voie numérique consiste à répondre à une série de questions (entre 10 et 15 minutes pour répondre) pour exprimer leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la plateforme numérique.

Article 2 : Modalité de participation au tirage au sort

Les utilisateurs accèdent à l'enquête via la page d'accueil de la plateforme MoodleAIR (aidealareussite.unistra.fr) ou via un lien qui leur sera communiqué dans un message les

informant du lancement de cette enquête. Ce message sera posté sur le forum MoodleAIR et dont l'ensemble des utilisateurs sera notifié par mail à l'adresse renseignée au moment de la création de leur compte pour les utilisateurs externes ou à l'adresse mail institutionnelle pour les utilisateurs unistra -. Le lien pour accéder à l'enquête est le suivant : <https://aidealareussite.unistra.fr/mod/questionnaire/view.php?id=7800>

Il n'est aucunement obligatoire de participer au tirage au sort. Ce choix est laissé à la liberté de chaque participant à l'enquête qui pourra uniquement s'il souhaite participer au tirage au sort, indiquer ses coordonnées (nom, prénom, adresse électronique) afin d'être recontacté s'il est tiré au sort après la fermeture de l'enquête le . Plus spécifiquement, la dernière page du questionnaire permettra d'indiquer 1. Si le répondant souhaite participer au tirage au sort pour tenter de gagner un lot (case à cocher « Oui je souhaite participer au tirage au sort » ou « Non, je ne souhaite pas participer au tirage au sort »), 2. (uniquement s'il indique vouloir participer), de préciser ses coordonnées (nom, prénom, mail) ainsi que le lot choisi (champs à compléter).

Le nombre de participation est limité à une par utilisateur.

Les coordonnées courriel des participants seront récupérées automatiquement par l'intermédiaire de la plateforme moodle aidealareussite.unistra.fr Les dispositions relatives au traitement des données personnelles sont traitées article 8.

Les participants au tirage au sort devront s'assurer de consulter leur messagerie électronique (à l'adresse renseignée en fin d'enquête) le 02 juillet 2026, date à laquelle les gagnants seront contactés et les résultats rendus publics sur l'espace moodle. Seuls les participants ayant été tirés au sort seront recontactés par courriel envoyé à l'adresse électronique renseignée en fin d'enquête.

Toute participation incomplète ou envoyée sous une autre forme que celle prévue à l'article 2 sera considérée comme nulle. Seules les réponses données à l'enquête accessible en ligne à l'adresse <https://aidealareussite.unistra.fr/mod/questionnaire/view.php?id=7800> seront prises en compte dans le tirage au sort.

La participation par voie postale est exclue. La participation au tirage au sort s'effectue exclusivement par la plateforme <https://aidealareussite.unistra.fr/>.

Article 3 :

Modalités de sélection des gagnants.

Pour que le tirage au sort ait lieu, un minimum de 100 participants à l'enquête devra être atteint. Après la clôture de l'enquête (02 juillet 2026 minuit), 5 répondants ayant indiqué leur souhait de participer au tirage en sort et ayant renseigné leurs coordonnées (Nom / Prénom / Adresse Mail) seront tirés au sort le 8 juillet 2026 par un personnel de l'Idip et en présence d'au moins 3 autres personnels de l'Idip.

Modalité du tirage au sort : la liste des répondants ayant indiqué leur souhait de participer au tirage au sort sera extraite puis numérotée aléatoirement ; les 5 numéros seront tirés au sort par un personnel de l'IDIP. Ils désigneront l'identité des gagnants.

Les résultats du tirage au sort seront connus le 08/07/2026 et annoncés sur <https://aidealareussite.unistra.fr/> . Le message posté sur le forum des nouvelles de MoodleAIR indiquera simplement que le tirage au sort a été réalisé et les 5 gagnants désignés mais ne mentionnera pas l'identité des vainqueurs.

Les gagnants seront contactés par courriel via l'adresse renseignée dans l'enquête.

Article 4 : Modalités d'attribution du Prix

Les prix seront envoyés par voie postale à l'adresse indiquée par le.la gagnante par retour de mail à la suite du courriel l'informant qu'il.elle a été tiré au sort. Le prix envoyé sera soit :

- Un chèque lire
- Un lot de 13 livrets thématiques sur la Méthodologie du travail universitaire
- Un pull Unistra (taille spécifiée par retour de mail).

L'Idip de l'Université de Strasbourg se réserve la possibilité de remplacer la dotation par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité de ladite dotation sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Les lots ainsi attribués ne seront ni repris ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau. Les gagnants qui ne répondraient pas au mail leur annonçant qu'ils ont été tirés au sort et / ou qui ne fourniraient pas les informations nécessaires à l'envoi du gain avant le 1er Septembre 2026 ; ne pourront plus bénéficier de leur gain. Leur gain sera alors attribué au service social étudiants de l'Unistra.

Article 5 : Responsabilités

5-1. Responsabilité de l'Université de Strasbourg

L'Université de Strasbourg se réserve la faculté d'annuler ou d'interrompre l'enquête et le tirage au sort, ainsi que de les reporter, les écourter ou les modifier à tout moment et sans préavis. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur <https://aidealareussite.unistra.fr> L'Université de Strasbourg ne saurait être responsable des dommages résultant d'un problème de connexion.

Il relève de la responsabilité des participants de disposer du matériel informatique adéquat et d'une bonne connexion internet. En application de ce qui précède, les gagnants ne pourront prétendre à aucune indemnité pour les éventuels dommages directs ou indirects de quelque nature que ce soit, subis au cours de l'organisation de la présente enquête.

5.2- Responsabilité du participant

En cas de violation du règlement, l'Idip de l'Université de Strasbourg se réserve d'exclure la participation de la personne concernée, sans préjudice pour le représentant légal de l'Université de Strasbourg ou tout tiers concerné d'engager d'autres actions à l'encontre du participant.

Article 6 :

Accès au règlement Le présent règlement est téléchargeable sur le site <https://aidealareussite.unistra.fr/> ou sera adressé à toute personne qui en fait la demande à idip-reussite-etudiante@unistra.fr Aucun renseignement ne pourra être communiqué par téléphone.

Article 8 : Données personnelles

Les informations recueillies sont indispensables pour assurer la gestion de votre participation à l'enquête sur les usage MoodleAIR, ainsi que la production de données statistiques. La base légale de ce traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public (Article 6 (1)a du RGPD). Les données seront traitées par les personnels habilités de l'Institut de Développement et d'Innovation Pédagogiques de l'Université de Strasbourg. Les données personnelles traitées sont : nom, prénom, adresse électronique, adresse postale, cursus, et niveau d'étude.

Les informations concernant les participants relative à leur cursus (filière, année d'études), seront utilisées en interne pour la réalisation de statistiques et ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques éventuellement en charge de la gestion de l'enquête, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Les statistiques réalisées dans ce cadre pourront être utilisées par des acteurs de la gouvernance de l'Université de Strasbourg dans le cadre de la priorisation des actions d'amélioration continue de la plateforme.

Elles pourront être conservées jusqu'à l'attribution des prix.

L'Université de Strasbourg met en œuvre des mesures de sécurité appropriées.

Aucun transfert hors Union Européenne ne sera réalisé. Le tirage au sort comprendra une partie automatisée sous contrôle d'un personnel humain. (cf. Art.3 paragraphe 2)

Conformément la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 modifiée « informatique et libertés », vous disposez de droits d'accès, rectification et suppression de vos données. Vous pouvez également demander la limitation du traitement ou vous y opposer.

Pour les exercer vous pouvez contacter le gestionnaire du concours au sein de l'Institut de Développement et d'Innovation Pédagogiques à l'adresse suivante : idiip-reussite-etudiante@unistra.fr

L'Université de Strasbourg a désigné un délégué à la protection des données que vous pouvez contacter

- par mail à l'adresse dpo@unistra.fr

- par courrier postal adressé à :

À l'attention de la déléguée à la protection des données
Direction du numérique
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex

Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés vous pouvez introduire une réclamation à la CNIL.

Par voie électronique :

<https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/adresser-une-reclamation-plainte-la-cnil-quelles-conditions-et-comment>

Par voie postale :

CNIL

Service des plaintes

3 Place de Fontenoy

TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX

Par téléphone :

07 01 53 73 22 22

Article 9 : Règlement des litiges

Toute contestation quant au déroulement du tirage au sort devra être adressée à l'Université de Strasbourg par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois à compter du lendemain de la date limite de participation à l'adresse suivante :

Institut de Développement et d'Innovation Pédagogique

Pôle d'appui à la réussite étudiante

Enquête MoodleAIR

15 rue du maréchal Lefèvre

FR-67100 Strasbourg

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à au tribunal compétent de Strasbourg.

Note complémentaires :

Pour en savoir plus sur l'activité de mise en conformité aux dispositions européennes ou nationales et si vous disposez d'un compte informatique institutionnel, visitez l'espace « Informatique et Libertés » sur Ernest :

https://ernest.unistra.fr/jcms/prdr1_12262/fr/espace-informatique-et-libertes-rgpd

Pour connaître les autres traitements de données menés au sein de l'Université et accéder au registre en ligne, veuillez-vous référer au lien suivant :

<https://adequacy.app.unistra.fr/public/index.php?entite=1>

Pour servir les besoins de sa communauté, de ses structures ou de son organisation, l'Université de Strasbourg se réserve le droit modifier les finalités de ses traitements et de faire circuler les données à caractère personnel de sa communauté en interne pour améliorer son offre de services, notamment dans les domaines administratifs et informatiques. A ce titre, elle informera les personnes concernées sur les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles finalités et mettra à jour toute documentation permettant de se conformer avec les obligations réglementaires.